

Décision n°2024-1376-UM
Portant nomination de jury du Diplôme Inter-Universitaire (DIU)
Conseillers Principaux d'Education stagiaires – Entrée dans le métier
au titre de l'année universitaire 2024-2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, L.625-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires,
Vu l'arrêté du 30 août 2021 portant renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et l'éducation de l'académie de Montpellier au sein de l'Université de Montpellier,
Vu les statuts de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Montpellier,
Vu les statuts de l'Université de Montpellier,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2021 portant élection de Monsieur Philippe Augé, en qualité de Président de l'Université de Montpellier,
Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination de Monsieur Bruno Fabre dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1er mars 2022 au 28 février 2026,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de l'UFR d'Éducation en date du 16 décembre 2021 portant élection de Madame Agnès Perrin-Doucey en qualité de Directrice de l'UFR d'Éducation (FDE),
Vu la nomination par arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 4 septembre 2020 de Monsieur Christophe lung en qualité de Directeur de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie de Montpellier (INSPE).

DÉCIDE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, le jury d'examen du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Conseillers Principaux d'Education stagiaires – Entrée dans le métier est constitué comme suit :

Présidente :

Madame Geneviève Zoïa, PR

Membres :

Madame Amal El Ghorfi, Formatrice Mention Encadrement éducatif, UFR d'Éducation, UM
Monsieur Christophe lung, Directeur de l'INSPE, Académie de Montpellier
Madame Agnès Perrin-Doucey, Directrice de l'UFR d'Éducation, FDE, UM
Madame Najet Bouzahzah, Formatrice Mention Encadrement éducatif, UFR d'Éducation, UM
Monsieur Jean-Michel Meyre, Directeur adjoint - directeur des études site de Montpellier

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage devant les bureaux de la direction de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie de Montpellier.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, la Directrice de l'UFR d'Éducation et le Directeur de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Education de l'Académie de Montpellier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 15 octobre 2024

Le Président de l'Université de Montpellier




Philippe AUGÉ